

NOUVEAU

# SURVEILLANT-E DE NUIT

EN SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET  
SANITAIRE

REF : FC2103



Modalités pédagogiques :

- Approches théoriques et pratiques,
- Mises en situation professionnelle,
- Accompagnement individualisé,
- Formation associant présentiel et distanciel

Taux de réussite en 2022 : 100 %

Taux de débouchés en 2022 : 100 %

NB : Pour exercer, le professionnel devra être en mesure de présenter un extrait de casier vierge.  
Pour plus de précision contacter le secrétariat.



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE  
FORMATION, RECHERCHE ET  
INTERVENTION SOCIALE

[www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr)

3 SITES DE FORMATION

MARSEILLE • ARLES • AVIGNON

SIÈGE SOCIAL

IMFRIS - 59 Avenue de St Just  
Domaine d'Hippone -  
13013 Marseille  
TÉL : 33 (0)4 91 24 6110  
MAIL : [imfinfos@imf.asso.fr](mailto:imfinfos@imf.asso.fr)



- En 2003 la fonction de surveillant.e de nuit qualifié est reconnue et formalisée par l'avenant 284 à la convention collective des Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées . Avenant qui prévoit l'obligation de suivre une formation reconnue par la CPNE -FP
- Par délibération du 11 Mars 2020 le CQP. Surveillant.e de nuit en ESMS est inscrit au RNCP au niveau 3

## PROGRAMME

Nombre d'heures de formation	BLOCS DE COMPETENCE	COMPETENCES
56 heures	Bloc 1 : <b>Sécurité des personnes et des biens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif ou au domicile des personnes accompagnées</li> <li>○ Intervenir dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités</li> </ul>
77 heures	Bloc 2 : <b>Accompagnement des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer l'accompagnement des personnes</li> <li>○ Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service</li> </ul>
49 heures	Bloc 3 : <b>Participation à l'équipe professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Se positionner comme professionnel.le de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participe à l'équipe pluri-professionnelle</li> <li>○ Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS</li> </ul>
35 heures	Bloc 4 : <b>Spécificité du travail de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées,</li> <li>○ Repérer et gérer le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé</li> </ul>

### Nombre d'heures de formation :

- Formation théorique : 210 h et 35 h d'accompagnement à la certification soit 245 heures - 35 jours réparties sur 11 mois
- Formation pratique avec des fonctions de SN : sur le lieu d'emploi ou dans le cadre d'un stage (minimum 210h dont une semaine en journée)

Possibilités de parcours partiel (cf tableau des dispenses)

Blocs 2 et 3 communs aux Maîtres-ses de maison

### Les épreuves de certification : Chaque bloc est évalué et certifié séparément

- Bloc 1 en fin de 1er semestre : validation du SST et de l'EPI EET mise en situation professionnelle – réalisation des rondes
- Bloc 2. : Validation (dernier trimestre de formation) : avec présentation d'un écrit synthétique et d'un entretien oral
- Bloc 3 : Validation en fin de formation avec présentation d'une fiche synthétique présentant le lieu de formation pratique et un dossier de preuves professionnelle et un entretien oral
- Bloc 4 : Analyse d'une étude de cas et échange avec le jury